



DÉPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE MAMIROLLE
25620
2 bis rue de l'école
TÉL 03 81 55 71 50
FAX 03 81 55 74 61
mairie@mamirolle.com
www.mamirolle.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 avril 2023 à 19h30

Présidence : M. Daniel HUOT, Maire

Présent : tous les conseillers, sauf Mesdames LECHINE Patricia, MULLER Julie, CORUK Maud, BOURGOIN Cécile et Messieurs LEHEC Gaël, JEANNEY Michel, excusés

Procurations : de Madame MULLER Julie à M. COPPOLA Ernest
de Madame CORUK Maud à Mme VIEILLE RAMSEYER Christel
de Monsieur JEANNEY Michel à M. MAILLOT Dominique

Secrétaire : Monsieur BULLE Dominique

Le Maire certifie :

- que la convocation du conseil municipal a été faite le 14 avril 2023;
- que le nombre de conseillers en exercice est de 19

La liste des délibérations est affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 26 avril 2023
Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune en exécution des articles L.2131-1, L2121 -25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du Mardi 21 mars 2023

2. Finances : Budgets annexes : Budget Forêt / Budget Murs Nus

Vote du budget primitif 2023

3. Finances : budget principal : vote des taux des impôts directs locaux

4. Finances : budget principal : vote du budget primitif 2023

5. Finance : autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre

6. Information diverse :

- ✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat d'urbanisme

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du mardi 21 mars 2023

Le procès-verbal de la réunion du mardi 21 mars 2023 a été adressé à chaque conseiller municipal.
Monsieur le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction de ce procès-verbal.
En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

2. Finances : budgets annexes

2.1. Budget Forêt

2.1.1. Vote du budget primitif 2023

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité, le budget primitif 2023 du budget Forêt dont les comptes sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	87 692.68	74 010.00
Résultat 2022 reporté	0.00	23 682.68
Total de la section de fonctionnement :	87 692.68	97 692.68
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget :	16 200.00	43 025.08
Résultat 2022 reporté	12 486.20	0.00
Reste à réaliser 2022	20 533.57	6 194.69
Total de la section d'investissement :	49 219.77	49 219.77

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

2.2. Budget Murs Nus

2.2.1. Vote du budget primitif 2023

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal décide de voter, à l'unanimité, le budget primitif 2023 du budget Murs Nus dont les comptes sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	38 768.96	16 010.00
Résultat 2022 reporté	0.00	22 758.96
Total de la section de fonctionnement :	38 768.96	38 768.96
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget :	81 600.00	95 418.14
Résultat 2022 reporté	1 036.00	0.00
* Reste à réaliser 2022	12 782.14	0.00
Total de la section d'investissement :	95 418.14	95 418.14

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

3. Budget principal : vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Compte tenu des investissements programmés, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de chacune des trois taxes de 2 %

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts,

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décident d'augmenter le taux des trois taxes de 2 % et de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 9.27 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.94 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18.73 %
- chargent Monsieur le Maire :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

4. Finances : budget principal

4.1. Vote du budget primitif 2023

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal décide de voter, à l'unanimité, le budget communal 2023 dont les comptes sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	1 352 072.37	1 215 477.00
Résultat 2022 reporté	0.00	531 595.37
Total de la section de fonctionnement :	1 352 072.37	1 747 072.37
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget :	485 210.00	518 302.21
Résultat 2022 reporté	0.00	45 808.12
Reste à réaliser 2022	78 900.33	0.00
Total de la section d'investissement :	564 110.33	564 110.33

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

5. Finance : autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération n°2022-64 en date du 17 octobre 2022, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'adopter, à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature M57 développée pour son budget principal et ses budgets annexes.

Cette instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L5217-10-06 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa séance la plus proche.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire, à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2023, à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections pour l'ensemble des budgets : principal, murs nus et forêt.

6. Informations diverses

✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificats d'urbanisme

	NOM	Lieu des travaux	Nature des travaux	Décisions
Décisions de PC	M et Mme BALANCHE Michel et Ginette	2 Rue du Général Donzelot	Construction d'un abri ouvert de 22,5 m ² (pour stockage de bois) en limite de propriété	Accordé le 29/03/2023
Dépôt de PC	SCI JEANNETON représenté par Monsieur JEANNEY Vincent	3 Rue de l'industrie - ZAE du Clousey	Construction d'un bâtiment de stockage de matériel de maçonnerie et de véhicules de 162,75 m ² et d'une extension de bâtiment existant de 49,20 m ² jusqu'en limite de propriété	
	M. LE TALLEC Yves	3 Bis Chemin des Prairies	Construction d'une maison individuelle d'habitation de 80,60 m ²	
Décisions de DP	M. BOISSON Serge	10 B rue de l'église	Pose d'une isolation extérieure sur les façades de la maison et finition crépi gris clair	Accordé le 21/03/2023
	SARL FRANCE SOLAR	12 Chemin de Roussey	Installation de 56 panneaux photovoltaïques sur toiture d'une construction existante d'une superficie de 118 m ²	Accordé le 03/04/2023
	SARL FRANCE SOLAR	12 Chemin de Roussey	Installation de 185 panneaux photovoltaïques sur toitures de constructions existantes d'une superficie de 400m ²	Accordé le 04/04/2023
	SARL FRANCE SOLAR	12 Chemin de Roussey Lieu-dit Champs du Fourneau	Installation de 425 panneaux photovoltaïques sur toiture d'une construction existante d'une superficie de 877 m ²	Accordé le 06/04/2023
	SAS ENERGY GO	1 Rue de Roussey	Installation de 9 panneaux solaires en surimposition à la toiture de la maison de M. PREVITALI Christian d'une surface de 21.33 m ²	Accordé le 07/04/2023

	SAS ENERGY GO	7 Rue des Noyers	Installation de 3 panneaux solaires en surimposition à la toiture de la maison de Mme JUPILLE Marie-Claude d'une surface de 9.3 m ²	Accordé le 07/04/2023
	M. GAGNIER Bruno	16 Rue des Essarts	Installation de 6 panneaux photovoltaïques en surimposition à la toiture d'une surface de 10.81 m ²	Accordé le 11/04/2023
	SARL Groupe transition énergie	39 A Rue du Stade	Installation de 10 panneaux photovoltaïques en surimposition à la toiture Sud-Est de la maison de M. BONGAIN Antoine d'une surface de 16.5 m ²	Accordé le 11/04/2023
Dépôt de DP	M. TISSERAND Romain	3 Rue de Roussey	Construction d'une piscine enterrée d'une surface de 21 m ²	
	SARL FRANCE SOLAR	12 Chemin de Roussey	Installation de 427 panneaux photovoltaïques sur la toiture d'une construction existante d'une surface de 877 m ²	
	M. CHOUADRA Fabrice	14 Rue des Essarts	Pose d'une pergola en façade ouest sur terrasse existante d'une emprise au sol de 15 m ²	
	M. BERION Frédéric	34 B Grande Rue	Construction d'un abri terrasse d'une ES de 20 m ² et d'un mur brise vue	
	M. NICOLINI Julien	14 Rue des Champs Michaud	Construction d'une piscine enterrée d'une surface de 32 m ²	
	SASU EDF ENR	18 Rue du Cordier	Installation de panneaux photovoltaïques d'une superficie de 23 m ² sur la toiture du carport de M et Mme MAILLOT Dominique et Claudine	
	SAS Rhône Service	21 Rue de la Source	Installation de panneaux photovoltaïques d'une superficie de 44 m ² en surimposition à la toiture de la maison de M. VINCENT Philippe	

	Pétitionnaire	Références cadastrales et objet	Adresse du terrain	Décision
Demande de certificat d'urbanisme d'information.	SELAS MOHN COLNOT LOULIER	Section ZA n°241	ZAE du Noret – 40 Rue du Noret	

	SCP ZEDET PETIT	Section AE n°5 et 7	18 Chemin des prairies	
	SELARL Office Lumière	Section AI n°188 et AI n°189	10 Rue de l'Ecole	
	SCP RACLE et COLIN et Associés	Section A n°190	Lieu-dit « A CHEVESSIER »	
	SCP VUILLAUME OUDOT MOGE et PUMPEL	Section AD n°206 (Vente Epx COPPOLA Ernest / COPPOLA Guillaume)	7 Rue Mercier	
	SCP VUILLAUME OUDOT MOGE et PUMPEL	Section AD n°205 (Vente Epx COPPOLA Ernest / COPPOLA Guillaume)	7 Rue Mercier	

Déclaration d'intention d'aliéner	Pétitionnaire	Références cadastrales	Adresse du terrain	Décision
	Maître David MAGNIN -FEYSOT	Terrains cadastrés section AI n° 54 et n° 221 (Vente BOISSON / BARTHOD – TONNOT)	10 B Rue de l'église	Refus de préempter le 04/04/2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Le prochain conseil municipal se tiendra **le jeudi 25 mai 2023 à 19h30**

Le secrétaire,

BULLE Dominique



Le Maire,

Daniel HUOT


